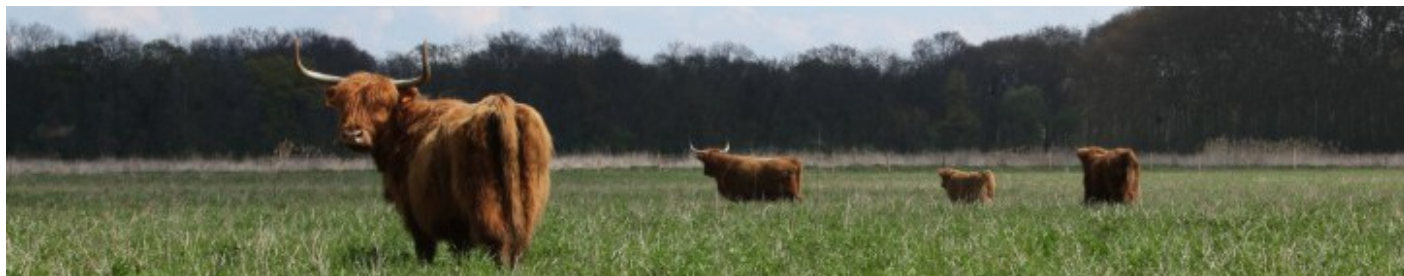


STRASBOURG EUROMÉTROPOLE



Dès 2008, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (ex - Communauté Urbaine de Strasbourg - CUS) affichent l'objectif d'associer fonctions écologiques, économiques et sociales, en orientant l'agriculture périurbaine vers une production nourricière, respectueuse de l'environnement et alimentant le bassin de consommation de l'agglomération de Strasbourg (25% de la population alsacienne), par le biais de circuits courts. Cette volonté a abouti à la mise en place en 2010 d'une stratégie visant le développement d'une agriculture durable sur le territoire de l'Eurométropole conduite depuis en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (CARA) et l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA). Trois grands thèmes ont été identifiés :

- Préserver les espaces agricoles et maintenir des exploitations agricoles,
- Développer un modèle d'agriculture locale durable, c'est-à-dire pérenne et de proximité qui répond aux attentes sociétales,
- Renforcer le lien entre le monde agricole et l'ensemble de ses interlocuteurs, qu'ils soient institutionnels ou personnes privées.

Projets

Carte d'identité

Territoire

[Strasbourg Eurométropole](#) • 28 communes • 477 000 habitants

Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) • Région Alsace (67)

Superficie : 31 600 ha

Enjeu eau

Contexte réglementaire : pas de captages prioritaires sur l'Eurométropole ; 9 captages en fonctionnement sur le territoire (dans un contexte urbain et périurbain), 2 en cours de création dont le plus important au sud du territoire, en zone agricole et 1 en projet

Cadre d'actions mobilisé : Stratégie visant le développement d'une agriculture durable initiée en 2010 par l'Eurométropole (anciennement CUS), la ville de Strasbourg et la Chambre d'Agriculture. Des programmes d'actions

biennaux et des conventions de financements sont établis entre la collectivité et ses partenaires (Chambre d'Agriculture et OPABA) pour la mise en œuvre de cette stratégie • Plan local d'urbanisme (PLU)

Masse(s) d'eau concernée(s) : eaux souterraines

Enjeu : préservation de la qualité de l'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable de Strasbourg et de sa première couronne (création d'un important captage au sud du territoire avec une AAC hors de l'Eurométropole et en zone agricole)

Situation des communes desservies par le champ captant (le plus important) : hors du champ captant

Caractéristiques agricoles

Production dominante : grandes cultures

Surface agricole utile (SAU) : 10 400 ha dont 170 ha en bio (15 agriculteurs bio) soit 1,63% de la SAU en bio en 2015

Mots clés

Installation • foncier • circuits de proximité • restauration collective en gestion concédée • zéro phyto

Actions mises en œuvre

INTRODUCTION

Dès 2008, la Ville de Strasbourg et Strasbourg Eurométropole (ex – Communauté Urbaine de Strasbourg) affichent l'objectif d'associer fonctions écologiques, économiques et sociales, en orientant l'agriculture périurbaine vers une production nourricière, respectueuse de l'environnement et alimentant le bassin de consommation de l'agglomération de Strasbourg (25% de la population alsacienne), par le biais de circuits courts. Cette volonté a abouti à la mise en place en 2010 d'une stratégie visant le développement d'une agriculture durable sur le territoire de l'Eurométropole conduite depuis en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (CARA) et l'OPABA (Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace). Trois grands thèmes ont été identifiés :

- Préserver les espaces agricoles et maintenir des exploitations agricoles,
- Développer un modèle d'agriculture locale durable, c'est-à-dire pérenne et de proximité qui répond aux attentes sociétales
- Renforcer le lien entre le monde agricole et l'ensemble de ses interlocuteurs, qu'ils soient institutionnels ou personnes privées.

Au travers de programmes biennaux, les partenaires conviennent des actions à mener telles que les modalités de prise en compte de la dimension urbaine dans les documents d'urbanisme et les projets urbains, la gestion volontariste du foncier de la collectivité (clauses environnementales, compensation de surface), l'ouverture d'un magasin de producteurs au centre-ville, l'installation de jeunes maraichers et les conversions à l'AB, l'organisation d'un événement annuel permettant de recréer du lien entre la Ville et la campagne, etc.

Dans ce cadre, l'OPABA bénéficie d'une participation financière annuelle de l'Eurométropole pour les ressources humaines qu'elle consacre aux actions de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs, exploitants sur le territoire de l'Eurométropole, à la conversion AB ainsi qu'aux actions permettant de structurer la distribution des produits bio locaux.

En parallèle, la Ville avec l'appui de l'OPABA, a engagé une réflexion portant sur l'approvisionnement local et bio de la restauration scolaire. Ainsi, le cahier des charges défini en 2009 prévoyait un minimum de 20% de produits bio, voire 40% sur certains sites, et une réduction annuelle de 3% des GES afin d'orienter le prestataire vers un approvisionnement local. Les conditions de ce marché public ont encore été renforcées pour la période 2013/17.

ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES



Sensibilisation collective

Des réunions collectives d'information ont été organisées en 2010, dont une présentation des principes et des débouchés en bio.

Les agriculteurs ont été invités à une journée technique sur une ferme de démonstration biologique en 2013 et à des conférences lors d'un salon bio professionnel en 2013 ; ils continueront d'être invités à des événements de sensibilisation: café conversion, journées techniques, bouts de parcelle, etc.

Visites individuelles pour aller plus loin sur la bio

Suite aux réunions collectives, des visites ont été réalisées par l'OPABA en 2011-2012 chez les agriculteurs de l'Eurométropole. Elles avaient pour objectifs de recueillir des renseignements généraux sur leur système de production et de les sensibiliser à l'agriculture biologique. Les visites ont révélé une méconnaissance générale de l'agriculture biologique : elles ont permis de diagnostiquer les atouts et contraintes sur les exploitations pour un éventuel passage en AB et d'identifier des agriculteurs intéressés.

Accompagnement individuel de projets en bio

Suite aux visites individuelles, 16 études de faisabilité technico-économiques de conversion ont été lancées.

Lors des visites, 2/3 des agriculteurs avaient plus de 50 ans : une réflexion sera en conséquence menée sur les possibilités d'installation en bio chez de futurs cédants.

CRÉATION D'UN NOUVEAU CAPTAGE D'EAU POTABLE

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de Strasbourg et de sa 1^{ère} couronne, l'Eurométropole est en train de créer un nouveau captage de secours au sud de son territoire, en zone agricole. Le débit de fonctionnement normal sera de 1000m³/h et passera à 4000m³/h lorsque l'approvisionnement en eau de l'agglomération ne pourra plus être assurée par les captages existants (en cas de pollution accidentelle par exemple). Sa mise en activité est prévue pour 2018. Les études sur la mise en place de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) définissent un périmètre quasi

exclusivement en dehors du territoire de l'Eurométropole et devrait concerner environ 100 agriculteurs pour 1300ha exploités.

Durant l'hiver 2015/2016, des diagnostics agricoles individuels vont être réalisés par la CARA afin de connaître les pratiques des exploitants présents sur le périmètre et de mesurer leur capacité à tendre vers des pratiques limitant les risques de pollution de la ressource en eau.

En parallèle, la création du champ captant nécessite de négocier des mesures environnementales pour compenser les impacts potentiels causés au milieu naturel notamment par le rabattement de la nappe. L'Eurométropole profitera de la libération de parcelles à proximité pour identifier des exploitants tributaires favorables à la mise en place de telles mesures.

FONCIER – AMÉNAGEMENT



Soutien à l'installation

En définissant une procédure (cahier des charges pour appel à candidature) et des critères d'attribution des terres agricoles dont elle est propriétaire, la collectivité entend favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, développer le maraîchage et l'AB (grâce à la mise en place de clauses environnementales) ou maintenir l'activité agricole (par de la compensation de surfaces). Ainsi, en 2013, la Ville a attribué 2,5 ha à une jeune maraîchère à l'issue d'un appel à candidature mené en partenariat avec l'OPABA en contractualisant avec elle sous la forme d'un bail rural à clause environnementale AB (BRCE-AB). En 2015, la Ville a mis à disposition d'un autre jeune maraîcher bio 4,76ha de foncier et des bâtiments, là encore sous forme d'un BRCE-AB ; il projette d'y implanter un hangar et un magasin de vente.

Gestion agricole des espaces naturels

Des expérimentations de gestion agricole des espaces naturels par l'élevage sont entreprises par la collectivité, qui envisage ainsi des possibilités nouvelles de gestion d'espaces situés en réserve naturelle. Deux expérimentations sont en cours sur 15 et 12 ha environ avec un éleveur bovin (Highland cattle) d'une part et un éleveur ovin d'autre part. Ces parcelles font l'objet d'une conversion en AB.

La prise en compte de la dimension agricole dans le PLUi et les projets urbains

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, les secteurs de développement urbain ont été redimensionnés, ce qui permet de reclasser environ 800 ha de SAU en agricole ou naturel (soit 27% des terrains précédemment classés à urbaniser). Par ailleurs, pour faciliter l'émergence et la réalisation de projets de diversification, la constructibilité des zones agricoles a été qualifiée et graduée.

Dans le cadre des projets urbains, il est prévu qu'un protocole définisse les modalités d'indemnisation des agriculteurs impactés (dont un dispositif d'aide au redéploiement). De plus, certains projets contiennent d'ores et déjà la dimension agricole comme composante économique du projet lui-même (ex : agro-parc sur la Zone Commerciale Nord).

STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS



Développement des circuits courts de commercialisation et amélioration de la visibilité des produits biologiques locaux

En 2010, une étude portant sur la valorisation en circuits courts des productions locales, dont la production biologique, a mis en lumière un important potentiel de consommation mais aussi un déficit d'information des consommateurs. Des actions de promotion de l'agriculture locale et des productions biologiques ont été entreprises, avec le concours de la CARA et de l'OPABA :

- un évènementiel grand public annuel faisant la promotion de l'agriculture locale (alternativement la "Ferme en Ville" et le "Tour des fermes").
- le recensement des sites de distribution de paniers (biologiques ou non) et de vente à la ferme
- l'ouverture de sites de distribution de paniers à proximité d'écoles primaires et élémentaires de la Ville avec une participation forte des producteurs bio et l'identification de lieux de distribution pour le collectif de producteurs « Ma ferme bio »
- l'ouverture d'un magasin collectif d'agriculteurs, vitrine de l'agriculture locale au centre-ville de Strasbourg dans des locaux mis à disposition (location) par la Ville. La gamme complète des produits agricoles y est proposée dont une partie en AB.
- l'amélioration de la visibilité des producteurs bio sur les marchés de la Ville de Strasbourg au moyen d'une charte. Peuvent y adhérer les producteurs dont le chiffre d'affaires est constitué à 70% au moins de la vente de leur production. Ils bénéficient d'outils de communication spécifiques (utilisation d'un logotype "Produits de ma ferme" sur les étals).

La bio en restauration collective

La Ville de Strasbourg compte 50 restaurants collectifs (écoles, jardins d'enfants et centres de loisirs), ce qui représente près de 11 500 repas par jour, dont la gestion est déléguée à une société de restauration collective. Afin de favoriser l'introduction de produits bio locaux dans les repas, la Ville a formulé en 2009 des exigences ambitieuses dans le cahier des charges de la société de restauration prestataire conformément à l'offre biologique locale renseignée par l'OPABA :

- 20% de produits bio au minimum sur l'ensemble des sites,
- 40% de produits bio sur trois restaurants pilotes dès 2009

Pour mettre en œuvre ce marché public, le prestataire, l'Alsacienne de Restauration, a signé en 2010 avec l'OPABA et Solibio (société coopérative d'intérêt collectif regroupant des producteurs biologiques et transformateurs alsaciens pour livrer la restauration collective) une convention de partenariat : l'Alsacienne s'engage à proposer des produits bio locaux à des prix compétitifs et équitables pour le producteur en passant par l'outil de structuration régionale des filières qu'est Solibio, avec un appui au développement par l'OPABA.

La planification engendrée par ce débouché offre une visibilité à la plateforme Solibio et donc à ses adhérents qui ont ainsi pu investir dans des équipements de stockage, tri ou transformation. Elle a contribué au fort développement des

surfaces bio alsaciennes, en fruits et légumes notamment. Certains maraîchers adhérents ont ainsi réduit des surfaces de céréales pour implanter des légumes afin de répondre à cette demande croissante. Les surfaces de légumes cultivés en bio sont passés de 182 hectares en 2008 en Alsace, à 346 hectares en 2011. Parallèlement, la progressivité de la montée en charge a permis d'assurer un approvisionnement régulier des cantines sur les plans qualitatifs et quantitatifs. En 2014, 150 tonnes de produits alsaciens ont été servis par l'Alsacienne de restauration aux enfants.

Enfin, des repas "bons pour la planète", sans viande, ont été introduits ainsi que de nouveaux produits bio (quinoa, lentilles corail, courges, radis noir et autres légumes de saison, viande porcine bio). En parallèle, l'OPABA réalise avec l'Alsacienne de Restauration des animations avec des producteurs bio auprès des enfants des écoles lors de la pause méridienne.

ACTIONS NON-AGRICOLES

En 2008, la Ville a amorcé des actions telles que :

- la **gestion sans pesticide de tous les espaces publics** : espaces verts, voiries, écoles, terrains de sport et cimetières, en généralisant la gestion différenciée et les techniques alternatives
- la **sensibilisation au jardinage écologique** par un accompagnement pédagogique, un guide du jardinage naturel, la distribution de semences de prairies fleuries à destination des usagers des jardins familiaux, la mise en place de jardins partagés et potagers urbains collectifs,
- la sensibilisation des établissements parapublics et des entreprises privées au **zéro pesticide** via la démarche "Tous unis pour plus de biodiversité".

Pour l'ensemble de ces actions agricoles et non agricoles en faveur de la biodiversité, la ville de Strasbourg s'est vue décerner en 2014 le prix de Capitale Française de la Biodiversité, concours organisé par Plantes et Cités et Natureparif sur le thème de l'agriculture urbaine.

Gouvernance

- Une convention cadre 2010/2014 définit les orientations stratégiques ; elle a été reconduite pour la période 2015/2020 par les partenaires (Eurométropole, Ville, CARA, OPABA). Cette convention cadre est déclinée en programmes d'actions biennaux.
- Portage en interne à la Ville et Eurométropole :
 - sous l'impulsion du Maire de Strasbourg, le projet est mis en œuvre et soutenu par son adjointe et conseillère eurométropolitaine en charge à la fois de l'éducation et de l'agriculture.
 - Services mobilisés : Développement économique, Environnement et Écologie urbaine, Politique foncière et immobilière, Projets urbains, Prospective et Planification urbaine, Service d'Information Géographique (SIG), Domaine Public, Espaces verts, Communication, Service petite enfance et éducation
- Un Comité de Pilotage (COPIL) composé des représentants de l'Eurométropole, la Ville, la Chambre d'Agriculture et de l'OPABA. L'AERM, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) y sont également associées. Le COPIL élabore le cadre général du partenariat, oriente et supervise l'avancement des actions à l'occasion de réunions annuelles.
- La mise en place de groupe de travail voire de "COPIL ad hoc" pour chacune des actions du programme intégrant l'ensemble des partenaires qu'il convient d'associer (notamment les services de l'État, la Chambre de Consommation d'Alsace...).

Éléments financiers

Budget total des actions bio Eurométropole :

- en 2010-2011 : 108 560 €
- en 2012-2013 : 37 100 €
- en 2014 : 18 280 €
- en 2015-2016 (prévisionnel) : 36 560 €

Résultats

- Dynamique impulsée avec les agriculteurs du territoire sur la bio : plus de 2/3 des producteurs contactés ou rencontrés, participation encourageante aux événements professionnels bio
- Passage de 7 à 14 fermes bio sur le territoire entre 2010 et 2014
- Triplement des surfaces à court terme (de 53 à 142 ha en bio)
- Consolidation et développement des paniers bio : sur la centaine de points de distribution de paniers (magasins, cours d'immeuble, etc.), la grande majorité est bio
- 21 sites de restauration scolaire et 6 jardins d'enfants bénéficient d'une prestation composée de 40% de produits bio : pain 100% bio chaque jour, légumes et crudités 4x/semaine, fruits, viandes, œufs, produits laitiers, céréales ou légumes secs : 4x/mois chacun. les 23 autres sites bénéficient d'une prestation composée de 20% de produits bio : pain bio 1x/semaine, légumes et crudités 2x/semaine, fruits, viandes, œufs, produits laitiers, céréales ou légumes secs : 2x/mois chacun
- Augmentation maîtrisée des coûts des repas : les repas livrés sur les sites à 40% bio sont facturés environ 5% plus cher à la Ville par le prestataire, qui prend en charge ce surcoût
- Amélioration de la visibilité des producteurs bio auprès du grand public grâce aux actions de promotion

Facteurs de réussite

- Opportunité d'acquisition foncière
- Volonté politique partagée (objectifs clairs, ambitieux mais réalistes) et moyens mis en œuvre pour la réussite du projet
- Démarche globale et cohérente : de la production à la consommation
- Climat de confiance et de transparence entre les partenaires
- Implication forte des partenaires et notamment des filières biologiques (OPABA, Solibio)

Difficultés rencontrées

- Contexte agricole : systèmes de grandes cultures à dominante maïs ou pluriactifs avec peu de temps disponible et peu de terres ou agriculteurs proches de la retraite ne souhaitant pas changer de système, pression foncière
- Historique de gestion du foncier agricole « au fil de l'eau »
- Temps de maturation des projets

Perspectives

- Reconduction en 2015 de la convention cadre entre la Ville, l'Eurométropole, la CARA et l'OPABA pour

développer l'agriculture, et notamment biologique, sur le territoire

- Reconduction du partenariat avec l'Alsacienne de Restauration, retenue de nouveau en 2013 pour quatre années supplémentaires, pour introduire des produits biologiques locaux dans les cantines scolaires

C'est à refaire

- Politique d'acquisition foncière et de mise en place de baux ruraux environnementaux à clause agriculture biologique sur les terres de la collectivité
- Travail des services de la Ville pour adapter le cahier des charges pour la restauration collective concédée à l'approvisionnement en produits bio locaux
- Sensibilisation des agriculteurs en activité pour préparer à moyen et long terme l'augmentation de bio sur le territoire
- Mise en place d'actions de communication et de sensibilisation des consommateurs afin de générer une demande en produits bio locaux

Contacts

Anne FRANKHAUSER • Chargée de mission « Agriculture périurbaine » • Ville et Eurométropole de Strasbourg –
anne.frankhauser[at]strasbourg.eu

Benjamin VIRELY • Chargé de mission « Agriculture périurbaine » • Ville et Eurométropole de Strasbourg •
benjamin.virely[at]strasbourg.eu